

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Versement aux associations et structures concernées d'un acompte au financement Contrat Enfance-Jeunesse 2014

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2012 - 2015 et de compléter ainsi le financement de la Ville pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

*Pour 2014, le financement prévisionnel de la CAF est d' **1 220 718, 86 euros**.*

La commune de Châtellerault souhaite verser un acompte aux différentes structures châtelleraudaises qui en bénéficient sur la totalité du Contrat 2014.

* * * * *

VU l'article R 123-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux missions des CCAS

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du vendredi 27 janvier 2012 autorisant la mise en place du Projet Éducatif Local 2012 – 2016

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 29 mars 2012, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour la période 2012 -2015,

VU la signature du Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault le 4 décembre 2012,

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil pertinente et indispensable sur le territoire, dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de soutenir des projets spécifiques en partenariat avec le tissu associatif de la commune,

CONSIDERANT que le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse va permettre de poursuivre le financement des actions éligibles et non éligibles et d'envisager d'éventuels développements,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte représentant 70% du montant total prévisionnel du contrat 2014. Le solde sera versé, comme chaque année, après le bilan des actions 2014.

- Centre Communal d'Action Sociale : 381 705,90 euros

STRUCTURES	CEJ 2013 prévisionnel	CEJ 2014 prévisionnel	ACOMPTE VERSE 70%
Coordination	65 036,60	59 508,50	41 655,95
Capucine	113 907,40	104 225,30	72 957,70
Coccinelle	165 540,15	151 469,20	106 028,40
les Loupiots	196 833,60	180 102,70	126 071,90
Micro crèche Copains Câlines	27 030,60	24 733,00	17 313,10
Relais Assistants Maternelles	27 601,65	25 255,50	17 678,85
TOTAL CCAS	595 950,00	545 294,20	381 705,90

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante.

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 13 février 2014

n°9

page 1/4

- Associations : 311 570,62 euros

ASSOCIATIONS	CEJ 2013 prévisionnel	CEJ 2014 prévisionnel (= CEJ 2013 prévisionnel – 8,5%)	ACOMPTE VERSE délib. N° du février 2014
MPT	70 313,05	64 336,44	45 035,51
CS Ozon	103 514,15	94 715,45	66 300,81
CS des Minimés	98 251,50	89 900,12	62 930,09
MJC des Renardières	175 702,45	160 767,74	112 537,42
CSAD Gym	820,60	750,85	525,59
CRAC	2 479,40	2 268,65	1 588,06
SOC	1 484,10	1 357,95	950,57
TCCN	820,60	750,85	525,59
LES PETITS DEBROUILLARDS	9 183,90	8 403,27	5 882,29
CAUS'ETTE	820,60	750,85	525,59
ADSEA	7 638,10	6 988,86	4 892,20
LES 400 COUPS	8 014,10	7 332,90	5 133,03
Festival Petite Enfance	7 406,50	6 776,95	4 743,86
TOTAL ASSOCIATIONS	486 449,05	445 100,88	311 570,62

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610, aux sous fonctions correspondantes.

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 13 février 2014

n°9

page 1/4

Services Municipaux : 151 338,11 euros

ACTIONS MUNICIPALES CEJ 2014	CEJ 2013 prévisionnel	CEJ 2014 prévisionnel (=CEJ 2013 prévisionnel -8,5%)	ACOMPTE délib. N° 13 février 2014
Temps périscolaire municipal	48 848,20	44 696,10	31 287,27
Accueil de Loisirs municipal	83 527,60	76 427,75	53 499,43
Visa vacances	59 286,60	54 247,24	37 973,07
Coordination	44 618,80	40 826,20	28 578,34
TOTAL ACTIONS MUNICIPALES	236 281,20	216 197,30	151 338,11

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 18/02/2014 n° 887
Publié au siège de la mairie, le 17/02/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Emmanuelle ADAM